



L'engagement Développement Durable

« Un développement qui répond aux besoins
des générations présentes sans compromettre
la capacité des générations futures
de répondre aux leurs. »

Mme Gro Harlem BRUNTLAND

Sommaire



Contexte Général

LUCIE

- Objectifs
- Méthode
 - ⊙ Charte d'engagements LUCIE
 - ⊙ Echelle d'évaluation
 - ⊙ Procédure d'attribution
 - ⊙ Exigences
- Communication
- Bénéfices

Contacts



Contexte général



Qualité-France Association : L'association Nationale pour le Contrôle de la Qualité, sa Gestion et sa Promotion

- Une association qui réunit, dès les années 50, des associations de consommateurs et des producteurs autour d'un projet commun de contrôle et de promotion d'une politique de qualité des produits et services.
- Fondée sur un modèle résolument participatif, elle s'est spécialisée dans la définition de niveaux qualitatifs de produits et de services repérables par des labels (Label Rouge; Agriculture Biologique etc.) pour offrir des garanties fiables au consommateur quant à la qualité d'un produit ou service.

Le Développement Durable, pourquoi?

- Par conviction, car il est nécessaire de faire évoluer notre manière de « consommer » les ressources de la planète et de replacer l'humain au centre de l'activité économique.
- Parce que le consommateur et l'ensemble des parties prenantes de la vie économiques sont de plus en plus sensibles aux notions liées au Développement Durable, et qu'il leurs est difficile de savoir ce que les entreprises mettent réellement en œuvre en la matière.
- Parce que la manière de concevoir un produit ou un service sur les plans environnementaux, sociaux et économiques contribue aussi à sa qualité.



LUCIE, le témoin de l'engagement des entreprises en faveur du Développement Durable

- 📌 Un prénom, celui de la mère de l'humanité, en référence à la découverte d'Yves Coppens; encore usuel pour illustrer le côté intergénérationnel du Développement Durable
- 📌 Un sens, du latin, lux, pour mettre en lumière l'engagement des entreprises en faveur du Développement Durable

Objectifs



**Encourager les entreprises
à s'engager concrètement
en faveur
du Développement Durable
et leur permettre
d'en rendre compte**

**Permettre aux consommateurs
et à l'ensemble
des parties prenantes
d'identifier et de reconnaître
les réalisations et
les engagements
des entreprises en faveur
du Développement Durable**

La charte d'engagements LUCIE



- La signature de la charte d'engagements LUCIE est la première étape menant à l'attribution du témoin, elle est construite autour de 7 engagements :
 - **Respecter les intérêts des clients et des consommateurs**
 - **Préserver l'environnement**
 - **Agir avec loyauté et responsabilité sur les marchés**
 - **Valoriser le capital humain**
 - **Respecter les droits fondamentaux de la personne**
 - **Conjuguer les intérêt de votre entreprise à l'intérêt général**
 - **Assurer la transparence du système de décision et de contrôle**




- Cette charte couvre l'ensemble des enjeux de Développement Durable :
 - Elle est basée sur un ensemble de directives et de recommandations émanant d'organisation internationales telles que l'ONU, l'OIT, l'OCDE, L'UE...
 - Elle est déclinée en 28 principes d'actions associés, qui constituent le cadre général d'une politique de Développement Durable
 - Elle est un véritable outil opérationnel pour concrétiser, personnaliser et matérialiser l'engagement des entreprises en faveur du Développement Durable

- La charte d'engagements LUCIE est le moteur de l'action des entreprises, de sa crédibilité et à l'issue de la démarche globale d'évaluation de sa valorisation.

Echelle d'évaluation



 L'échelle de notation comporte 3 niveaux d'assurance de maîtrise des risques :

-  1 Pas de preuve d'engagement : assurance de maîtrise des risques faible
-  2 Engagement amorcé : assurance de maîtrise des risques modérée
-  3 Engagement probant : assurance raisonnable de maîtrise des risques



Procédure générale



1. Signature de la charte d'engagements LUCIE

- Formalisation de l'engagement
- Premier niveau de renseignement, sur la base d'un questionnaire en ligne rempli par l'entreprise postulante
- Analyse des dossiers par les experts

2. Évaluation sur pièce et sur place de l'entreprise

- Entretiens internes et parties prenantes
 - Visite de site
- Collecte documentaire complémentaire
- Rédaction du pré-rapport d'évaluation

3. Enrichissement du pré-rapport

- Prise de connaissance de l'évaluation globale
- Insertion d'engagements quantifiés et datés par l'entreprise sur les principes d'action notés 1 et 2
- Avis définitif des experts

4. Attribution du droit d'utilisation du témoin par le comité d'attribution

- Examen du rapport d'évaluation incluant les nouveaux engagements
- Accord ou désaccord sur l'utilisation de LUCIE

 **LUCIE favorise l'engagement des entreprises, ainsi en cas de non attribution, le comité a pour rôle d'accompagner la structure pour qu'elle dispose de tous les moyens afin d'obtenir le témoin, dans des délais raisonnables.**

Les exigences de LUCIE



Les exigences de LUCIE

Amélioration constante : les progressions doivent être sensibles d'année en année et sont nécessaires au maintien de LUCIE.

Un recul sur une des grandes thématiques déclinées dans la charte d'engagements sera synonyme de retrait de LUCIE.

Indication d'objectifs clairs et datés par l'entreprise sur chacun des principes d'action se trouvant au niveau 1 ou 2 (cf. échelle d'évaluation).

*LUCIE est attribuée pour une période donnée allant de 12 à 24 mois (délais définis, au cas par cas, à l'issue de la première évaluation).
A l'issue de cette période, il est nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation (évaluation de suivi).*

Communication et réseau

1/2



- Une fois le témoin attribué, l'entreprise va pouvoir communiquer publiquement sur son engagement.
 - L'attribution déclenche la signature d'un contrat de licence d'utilisation de la marque collective simple LUCIE.



- Ce contrat lui confère un droit d'utilisation du visuel, qu'elle pourra apposer :
 - Sur ses documents de diffusion : papier-à-en-tête, fax, email...
 - Sur ses supports de communication : site Internet, brochure, affichage, encarts...
 - Sur ses produits : en apposant le logo sur ses packagings



Communication par QFA

- Évènementiel
 - ⊙ Conférences de présentation de LUCIE dans les Conseils Régionaux, CRCI, CCI
 - ⊙ Présence sur les salons et événements liés au Développement Durable
- Relation presse et communication média (interview télé/radio/presse)
- Site Internet offrant un publi-visuel aux entreprises LUCIE, et liens sur des sites dédiés au Développement Durable, sites de CCI, d'association de consommateurs...
- Communication institutionnelle : vers les acteurs clés



Communication mutualisée

- Chaque entreprise s'étant vue attribuer le témoin, participera, à travers la redevance de marque, à la mutualisation des moyens pour permettre, à moyen terme, une communication de marque à grande échelle



Réseau et plate-forme collaborative

- Un Intranet totalement dédié aux entreprises adhérentes pour leur permettre :
 - ⊙ De disposer d'informations clés sur le Développement Durable
 - ⊙ D'échanger des bonnes pratiques
 - ⊙ De participer à des événements porteurs

Bénéfices



Maîtriser, anticiper les risques et créer des opportunités


- En interne :
 - Un facteur de motivation et de limitation du turnover
 - Un moyen de fédérer les collaborateurs autour de valeurs communes et de les souder autour d'un véritable projet d'entreprise
- Sur le plan économique :
 - Un facteur de compétitivité
 - Un moyen pour fidéliser et conquérir de nouveaux clients
 - Des garanties supplémentaires pour les partenaires financiers
- En terme d'image :
 - Un moyen pour valoriser et crédibiliser une image d'entreprise citoyenne
 - Un moyen d'augmenter l'attractivité sur le marché de l'emploi

CONTACTS



 Michel BAJWEL
Directeur du Développement

- Mail :
mbajwel@qualite-france.com
- Tel : 01.45.38.65.39
- Mobile : 06.75.62.78.15
- Fax : 01.43.20.13.89

 Florence BOURGEGAIS
Directrice Technique

- Mail :
fbourgeais@qualite-france.com
- Tel : 01.45.38.65.38
- Mobile : 06.14.18.78.81
- Fax : 01.43.20.13.89